

CONSEIL SYNDICAL PETR SUD LOZERE

Date de convocation : 30/06/2026

Nombre d'élus en exercice : 24

Nombre de présents : 16

- Dont titulaires : 11
- Dont suppléants : 5

Nombre de votants : 12

- Absentation :
- Contre :
- Pour : 11

L'an deux mil vingt-six, 10 juillet à 14h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Sud Lozère, se sont réunis à Florac.

MEMBRES PRÉSENTS :

Les titulaires CC CML : Pierre BONNET, Pierre-Emmanuel DAURTY, Philippe GIRAL, Frédéric GODEUX, Cécile URRUSTY

Les titulaires CC GCC : Damien ARMAND, Alain GERMANAUD, Serge GRASSET, Jaclyn MALAVAL, Matthieu PASCUAL, Vincent PRATLONG

Les suppléants CC CML : Pierre COLSON, Antoine Vincent

Les suppléants CC GCC : Éric DESCOTTE, Daniel GIOVANNACCI, Jean-Luc MICHEL

EXCUSES :

Les titulaires : Aïdane OBRIST

Les suppléants : Claudie MARTIN, François ROUYEYROL

Secrétaire de séance : Cécile URRUSTY

DELIBERATION 2026-07-18

DELIBERATION DE PRINCIPE SUR AAP PROGRAMME MIEUX MANGER POUR TOUS

Vu la délibération 2025-7-16 du 1^{er} juillet 2025 relative à la labellisation PAT, niveau 2

Vu la délibération n°2025-7-17- du 1^{er} juillet 2025 relative à l'accord de principe sur le positionnement du PETR pour répondre à l'AAP PAT,

Vu la délibération n°2025-9-19 du 16 septembre 2025 sur la demande de financement PAT,

Considérant le projet de territoire du Sud Lozère qui vise à « Faire du sud Lozère un territoire habitable toute l'année, modèle de la transition écologique et social pour le monde rural » qui se traduit notamment par la volonté de travailler sur l'habitabilité et le prendre soin,

Considérant les travaux déjà entrepris par le territoire Sud Lozère sur la transition écologique et sociale –Génie dans le désert, stratégie Leader et contrats- et l'ensemble des missions confiées au PETR Sud Lozère pour œuvrer à la mise en place du projet de territoire cohérent,

Considérant le projet alimentaire de territoire engagé sur le Sud Lozère depuis 2023 et les actions mises en œuvre, ainsi que le plan d'actions validé en comité de pilotage le 31 mars 2025,

Considérant la signature du pacte local des solidarités par le PETR Sud Lozère,



Considérant les nouveaux partenariats noués sur cette période et les chantiers déployés,

Considérant la volonté du territoire Sud Lozère de participer à une politique publique de santé, en lien avec les acteurs locaux engagés notamment via le contrat local de santé porté par la CC Gorges Causses Cévennes,

Le président propose de répondre à l'appel à projet lancé par la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, dans le cadre du programme « mieux manger pour tous », programme inscrit dans le Fonds pour une aide alimentaire durable.

Le dépôt limite des candidatures est fixé au 21 août 2026.

La réponse portera exclusivement sur la caisse locale alimentaire pour :

- Renforcer le financement du poste « animation PAT – Alimentation » jusqu'à la fin du programme en décembre 2027, sur le volet « caisse locale alimentaire ».
- Assurer un temps d'animation complémentaire à partir de janvier 2027 au démarrage de l'expérimentation
- Et toute autre action qui sera identifiée lors du montage du dossier

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

REPONDRE à l'appel à projet « mieux manger pour tous »

DEPOSER la réponse dans les délais

SOLLICITER les financeurs identifiés

AUTORISER le Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

Fait à Florac,

Le président, Vincent PRATLONG

Le secrétaire de séance,